

## Le Permis de passager

Le permis de passager pour les enfants est un outil pédagogique à la disposition des enseignants dans le cadre de l'APER.

Les interventions « Permis de Passager » dans les écoles s'effectuent dans le cadre de l'Attestation de Première Education à la Route (APER) créée par le Comité Interministériel de la Sécurité routière (CIRS) du 25 octobre 2000 pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux dangers de la route. L'APER se déroule dans le cycle primaire et valide l'acquisition de savoirs et de savoirs faire liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

Le principe et le contenu du permis passager ont été présentés et validés par Monsieur l'Inspecteur d'Académie lors de l'année scolaire 2010/2011.

Les contenus du Permis de Passager s'inscrivent dans la rubrique de l'APER « Quand je suis passager » (bulletin officiel n°40 du 25 octobre 2002 sur la mise en œuvre d'une Attestation de Première Education à la Route dans les écoles maternelles et élémentaires modifiée par la circulaire du 12 octobre 2016.

Ainsi le permis de passager pour les enfants n'est pas une disposition réglementaire, mais elle s'intègre naturellement dans le continuum éducatif déployé par la Sécurité routière en partenariat avec l'Education nationale, destiné à éduquer les enfants à la sécurité routière dès le plus jeune âge.



La circulaire instaurant l'APER dans les écoles stipule que « les enseignants, seuls responsables des activités pédagogiques, peuvent ponctuellement, faire appel sous la responsabilité du Directeur à des intervenants extérieurs qualifiés ». En l'occurrence, l'ADATEEP 03 est agréée association complémentaire de l'Enseignement Public depuis le décret du 22/01/1998.(dernier renouvellement paru au BOEN DU 16/11/2017)

Ainsi, le permis de passager est un outil pédagogique à disposition des enseignants leur permettant de traiter la rubrique de l'APER consacrée aux passagers.

Si vous souhaitez mettre en place ce permis passager dans votre école, vous pouvez nous contacter au 04/70/99/84/73 ou par Mail : [contact.adateep03@orange.fr](mailto:contact.adateep03@orange.fr)

<p><b>APER</b> Passager d'un autocar ou d'un autobus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je sais monter et descendre d'un véhicule. <input type="checkbox"/></li> <li>- Je ne gêne pas le conducteur. <input type="checkbox"/></li> <li>- Je sais pourquoi je dois être retenu (ceinture, siège). <input type="checkbox"/></li> <li>- Je sais comment je dois être retenu. <input type="checkbox"/></li> <li>- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité. <input type="checkbox"/></li> <li>- Je respecte les consignes de l'adulte dans le transport scolaire. <input type="checkbox"/></li> <li>- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun. <input type="checkbox"/></li> <li>- J'adopte l'attitude qui convient dans une zone d'attente. <input type="checkbox"/></li> </ul>
--	--

 <a href="http://www.adateep03.org">www.adateep03.org</a>
<p><b>Permis de passager</b></p>

<p>Quand je suis passager, je respecte le code de la route et les consignes de sécurité.</p>
<p><b>Dans l'autocar ou l'autobus, j'adopte un comportement responsable.</b></p>
